



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 74571

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en demeure adressée par la Commission européenne à la France relative à l'importation de viande bovine britannique. Cette mise en demeure vient à la suite de l'arrêt de la cour de justice des communautés européennes du 13 décembre 2001 déclarant illicite le refus de la France de mettre fin à l'embargo sur la viande bovine britannique. La lettre de mise en demeure renforce la contrainte pesant sur la France. L'obligation ainsi faite à la France de lever l'embargo suscite l'inquiétude des éleveurs bovins français, gravement touchés par la crise que traverse ce secteur. En conséquence, il lui demande d'indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour protéger les éleveurs bovins français à la suite de la mise en demeure adressée par la Commission européenne à la France relative à l'importation de viande bovine britannique.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74571

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1618